



Plaisir, le 31 Janvier 2012
A l'attention de Monsieur Michel Denneullin
DRH Aircelle

Objet : Négociations annuelles obligatoires 2012

Monsieur,

Le 16 Janvier, lors d'une réunion de DSC, vous nous avez annoncé un début de chiffrage sur l'évolution des salaires chez Aircelle pour l'année 2012 à 2,5 %. L'ensemble des organisations syndicales vous font part de leur incompréhension au regard de la politique salariale 2012.

En effet, la situation de l'entreprise s'est considérablement améliorée grâce aux efforts de tous. De grands challenges sont devant nous, la motivation de l'ensemble des salariés devra être à la hauteur des enjeux, pour cela il est évident que la politique salariale doit être motivante, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Les salariés, à tous les niveaux de l'entreprise, ne comprennent pas, et sont choqués de la faiblesse du cadrage défini, au regard notamment des hypothèses de résultats financiers du groupe et de notre société pour 2011.

Les mesures annoncées en l'état sont très insuffisantes pour répondre aux besoins en pouvoir d'achat, en évolution de carrière et en reconnaissance des qualifications. Nos augmentations doivent correspondre à la satisfaction du travail fourni et aux enjeux des années à venir.

Les délégués syndicaux centraux vous demandent, lors de la prochaine réunion des DSC, de leur présenter des éléments chiffrés cohérents de la situation actuelle de l'entreprise et des attentes de ses salariés. Faute de quoi, nous nous réservons la possibilité de ne pas commencer, pour l'instant, les négociations sur ce sujet.

Nous vous demandons instamment de débloquer cette situation source d'un mécontentement général.

Pour la CFE-CGC

DA SENCE

Pour la CFTC

M. AUGER

Pour la CGT

D. THIENESSELIN